



# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2023/2024 AUX ACCUEILS DE LOISIRS DE CORNEBARRIEU ALAE/ALSH (\*)

\*ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole  
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

## I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

**ALAE** : L'accueil de loisirs associé à l'école fonctionne le matin, le midi et le soir sur chaque groupe scolaire, à savoir :

**Groupe scolaire des Ambrits** 26, 28, chemin des Ambrits  
[alaeambrits@cornebarrieu.fr](mailto:alaeambrits@cornebarrieu.fr) 07 86 28 99 36

**Groupe scolaire Saint-Exupéry** 3, allée Jean Monnet  
[alaesaintexupery@cornebarrieu.fr](mailto:alaesaintexupery@cornebarrieu.fr) 05 36 47 79 17 / 07 86 28 94 26

**Groupe scolaire des Monges** Avenue Henri Guillaumet  
[alaemonges@cornebarrieu.fr](mailto:alaemonges@cornebarrieu.fr) 05 36 47 12 18 / 07 86 28 98 99

**ALSH** : L'accueil de loisirs sans hébergement accueille vos enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires au centre de loisirs, à savoir :

**Centre de loisirs ALSH Monges**  
Avenue Henri Guillaumet 05 36 47 12 18 / 07 86 28 98 99

## II. PRESENTATION DU GESTIONNAIRE

### Dénomination de la collectivité

Mairie de CORNEBARRIEU  
9 Avenue de Versailles  
31700 CORNEBARRIEU

### Service de rattachement

Pôle des politiques sociales et éducatives – Enfance/jeunesse  
Mairie Annexe Joseph Donat, 2 Avenue de Versailles  
31700 CORNEBARRIEU  
05 32 93 02 54

### Pour toute demande :

- Semaine scolaire : [eje@cornebarrieu.fr](mailto:eje@cornebarrieu.fr)
- Vacances : [enfancejeunesse@cornebarrieu.fr](mailto:enfancejeunesse@cornebarrieu.fr)

### III. COMPOSITION DES EQUIPES D'ANIMATION SUR CHAQUE GROUPE SCOLAIRE

Les équipes d'animation sont composées de professionnels qualifiés et diplômés, à savoir :

- Un directeur
- Un ou deux directeurs adjoints
- Des animateurs
- Un ou plusieurs assistants à la vie de loisirs (AVL)

### IV. ACCUEIL PROPOSE

Les équipes d'animation proposent un accueil des enfants sur des temps ALAE (matin, midi et soir) et également sur des temps ALSH (mercredi après-midi pour Saint Exupéry et les Monges, Mercredi matin/journée pour les Ambrits, vacances), pour des enfants de 3 à 11 ans.

Les équipes proposent aux enfants :

- Des activités ludiques
- Des projets spécifiques
- Des sorties et séjours
- Des actions festives

### V. DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LA COMMUNE

La Commune a mis en place plusieurs dispositifs à destination des enfants et des parents :

- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Dispositif hors temps scolaire, en partenariat avec l'école et la CAF31, il s'adresse aux enfants à partir du CP. Il vise la prévention de l'échec scolaire et constitue un soutien à la parentalité
- L'aide aux devoirs : Il vise à répondre aux besoins des élèves. Sur proposition des enseignants et avec l'aide d'animateurs et de bénévoles, des séances sont organisées pour des élèves du CP au CM2
- Le dispositif de veille éducative pour un accompagnement social, spécifique est à la disposition des familles.

### VI. FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS ALAE/ALSH

#### **Modalités d'inscription**

Pour pouvoir fréquenter les accueils de loisirs :

- Le **dossier unique d'inscription (DUI)** doit être rempli par les parents et retourné au pôle des politiques sociales et éducatives avant l'arrivée de l'enfant sur la structure. Il doit être complet afin de réaliser l'inscription de l'enfant.
- **Une mise à jour annuelle est demandée.** Le retour dans les délais de cette mise à jour conditionne l'ouverture de l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires de l'année scolaire suivante.
- **Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant** doivent être majeures. Lorsqu'une personne mineure est désignée par les parents, cela reste de leur responsabilité

**Toute présence sur les temps péri et extrascolaires fait l'objet d'une réservation préalable obligatoire (sauf l'ALAE matin)**

**Les réservations s'effectuent sur l'espace citoyens via le site de la mairie :**

**<https://www.espacecitoyens.net/cornebarrieu>**

## VII. SEMAINE TYPE POUR LES ENFANTS SCOLARISES A SAINT EXUPERY ET AUX MONGES

### A. LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

7h30 à 8h50	9h à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 17h15*	17h15 à 18h30
ALAE	ECOLE	ALAE Réservation obligatoire	ECOLE	ALAE GRATUIT Réservation obligatoire	ALAE Réservation obligatoire

\* Entre 16 h 30 et 16 h 50, pour des questions d'organisation et de sécurité, vous n'aurez pas la possibilité de récupérer vos enfants.

### HORAIRES POSSIBLES D'ARRIVEE/DEPART POUR UNE JOURNEE COMPLETE

Arrivée le matin	Entre 7h30 et 9h
Départ le soir	Entre 16h50 et 18h30

### Modalités de réservations

- **ALAE Matin** : Accueil sans réservation.
- **ALAE midi (repas)** : **Réservation préalable obligatoire** pour bénéficier du repas. Les réservations se font uniquement via l'espace citoyens jusqu'au jeudi minuit pour la semaine suivante.  
En cas de sortie scolaire et lorsque le pique-nique est fourni par les parents, il revient aux familles d'annuler le repas réservé sur l'espace citoyens  
**Si la réservation n'est pas effectuée et que l'enfant consomme le repas, une tarification forfaitaire majorée est appliquée**  
Le type de régime choisi (repas classique ou sans viande) doit être indiqué dans le DUI, lors de l'inscription.  
Conformément à la loi Egalim, la restauration scolaire propose un menu végétarien par semaine.  
**Toute allergie alimentaire encadrée par un PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) nécessite la fourniture par les parents du repas de l'enfant et doit être signalée au Pôle des politiques sociales et éducatives ([eje@cornebarrieu.fr](mailto:eje@cornebarrieu.fr)) afin de mettre en place le protocole « panier repas » qui sera transmis à la famille.
- **ALAE soir** : **Réservation préalable obligatoire**. Les enfants doivent être inscrits obligatoirement sur le temps 16h30/18h30 pour être accueilli. Les annulations ou modifications s'effectuent via l'espace citoyens jusqu'au jeudi minuit pour la semaine suivante.

***Pour tous ces temps d'accueil, l'annulation de la tarification pourra se faire uniquement en cas de maladie de l'enfant ET avec production d'un certificat médical, dans les 48 heures qui suivent l'absence de l'enfant (et non à son retour). Le certificat doit être transmis au Pôle des politiques sociales et éducatives. Passé le délai de 48 heures, la tarification est appliquée même avec fourniture du certificat.***

## B. JOURNEE TYPE DU MERCREDI A SAINT EXUPERY ET MONGES

7h30 à 8h50	9h à 11h	11h à 18h30
ALAE	ECOLE	ALAE Réservation obligatoire

### ACCUEIL POSSIBLE

<table border="1"><tr><td>11h à 12h</td></tr><tr><td>ALAE Réservation obligatoire</td></tr></table>	11h à 12h	ALAE Réservation obligatoire	OU	<table border="1"><tr><td>11h à 14h</td></tr><tr><td>ALAE Réservation obligatoire</td></tr></table>	11h à 14h	ALAE Réservation obligatoire	OU	<table border="1"><tr><td>11h à 18h30</td></tr><tr><td>ALSH Réservation obligatoire</td></tr></table>	11h à 18h30	ALSH Réservation obligatoire
11h à 12h										
ALAE Réservation obligatoire										
11h à 14h										
ALAE Réservation obligatoire										
11h à 18h30										
ALSH Réservation obligatoire										

### HORAIRES POSSIBLES D'ARRIVEE/DEPART

Arrivée le matin	Entre 7h30 et 9h
Départ après la classe et Arrivée pour les enfants scolarisés hors Cornebarrieu	Entre 12h et 12h15
Départ après le repas	Entre 14h et 14h15
Départ le soir	Entre 17h et 18h30

#### ***L'accueil du mercredi après la classe s'effectue de la façon suivante :***

- Les enfants scolarisés à l'école des Monges sont accueillis aux Monges
- Les enfants scolarisés à l'école Saint Exupéry sont accueillis à l'ALAE Saint Exupéry (Modulaire côté cimetière)
- L'accueil CCL s'effectue à Saint Exupéry quel que soit le lieu de scolarisation de l'enfant

### Modalités de réservations

- **ALAE Matin :** Accueil sans réservation
- **ALAE 11h/12h :** Réservation obligatoire. Modifications et annulations possibles via l'espace citoyens ou par mail jusqu'au dimanche soir minuit qui précède
- **ALAE 12h/14h :** Réservation obligatoire. Modifications et annulations possibles via l'espace citoyens ou par mail jusqu'au dimanche soir minuit qui précède
- **ALAE 12h/18h30 :** Réservation obligatoire. Modifications et annulations possibles via l'espace citoyens ou par mail jusqu'au dimanche soir minuit qui précède

***Pour tous ces temps d'accueil, l'annulation de la tarification pourra se faire uniquement en cas de maladie de l'enfant ET avec production d'un certificat médical, dans les 48 heures qui suivent l'absence de l'enfant (et non à son retour). Le certificat doit être transmis au Pôle des politiques sociales et éducatives. Passé le délai de 48 heures, la tarification est appliquée même avec fourniture du certificat.***

***Toute présence « forcée » du fait de l'absence de réservation préalable, sera facturée au cout réel de la journée (cf. paragraphe «TARIFICATION – MOTIFS D'ABSENCE »)***

## VIII. SEMAINE TYPE POUR LES ENFANTS SCOLARISES AUX AMBRITS

### A. LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

7h30 à 8h30	8h30 à 11h30	11h30 à 13h45	13h45 à 16h45	16h45 à 17h30*	17h30 à 18h30
ALAE	ECOLE	ALAE Réservation obligatoire	ECOLE	ALAE GRATUIT Réservation obligatoire	ALAE Réservation obligatoire

\* Entre 16 h 45 et 17 h, pour des questions d'organisation et de sécurité, vous n'aurez pas la possibilité de récupérer vos enfants.

### HORAIRES POSSIBLES D'ARRIVEE/DEPART POUR UNE JOURNEE COMPLETE

Arrivée le matin	Entre 7h30 et 8h30
Départ le soir	Entre 16h45 et 18h30

### Modalités de réservations

- **ALAE Matin** : Accueil sans réservation.
- **ALAE midi (repas) : Réservation préalable obligatoire** pour bénéficier du repas. Les réservations se font uniquement via l'espace citoyens jusqu'au jeudi minuit pour la semaine suivante.  
En cas de sortie scolaire et lorsque le pique-nique est fourni par les parents, il revient aux familles d'annuler le repas réservé sur l'espace citoyens  
**Si la réservation n'est pas effectuée et que l'enfant consomme le repas, une tarification forfaitaire majorée est appliquée**  
Le type de régime choisi (repas classique ou sans viande) doit être indiqué dans le DUI, lors de l'inscription.  
Conformément à la loi Egalim, la restauration scolaire propose un menu végétarien par semaine. **Toute allergie alimentaire encadrée par un PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) nécessite la fourniture par les parents du repas de l'enfant et doit être signalée au Pôle des politiques sociales et éducatives ([aje@cornebarrieu.fr](mailto:aje@cornebarrieu.fr)) afin de mettre en place le protocole « panier repas » qui sera transmis à la famille.
- **ALAE soir : Réservation préalable obligatoire.** Les enfants doivent être inscrits obligatoirement sur le temps 16h30/18h30 pour être accueilli. Les annulations ou modifications s'effectuent via l'espace citoyens jusqu'au jeudi minuit pour la semaine suivante.

***Pour tous ces temps d'accueil, l'annulation de la tarification pourra se faire uniquement en cas de maladie de l'enfant ET avec production d'un certificat médical, dans les 48 heures qui suivent l'absence de l'enfant (et non à son retour). Le certificat doit être transmis au Pôle des politiques sociales et éducatives. Passé le délai de 48 heures, la tarification est appliquée même avec fourniture du certificat.***

## B. JOURNEE TYPE DU MERCREDI AUX AMBRITS (PAS D'ECOLE)

7h30 à 18h30
ALAE
Réservation obligatoire

### ACCUEIL POSSIBLE

<table border="1"><tr><td>7h30 à 12h</td></tr><tr><td>Matin</td></tr><tr><td>Matin sans repas</td></tr><tr><td>Réservation obligatoire</td></tr></table>	7h30 à 12h	Matin	Matin sans repas	Réservation obligatoire	OU	<table border="1"><tr><td>7h30 à 14h</td></tr><tr><td>1/2 journée</td></tr><tr><td>Matin avec repas</td></tr><tr><td>Réservation obligatoire</td></tr></table>	7h30 à 14h	1/2 journée	Matin avec repas	Réservation obligatoire	OU	<table border="1"><tr><td>7h30 à 18h30</td></tr><tr><td>Journée</td></tr><tr><td>Réservation obligatoire</td></tr></table>	7h30 à 18h30	Journée	Réservation obligatoire
7h30 à 12h															
Matin															
Matin sans repas															
Réservation obligatoire															
7h30 à 14h															
1/2 journée															
Matin avec repas															
Réservation obligatoire															
7h30 à 18h30															
Journée															
Réservation obligatoire															

### HORAIRES POSSIBLES D'ARRIVEE/DEPART

Arrivée le matin	Entre 7h30 et 9h
Départ pour une réservation Matin sans repas	Entre 12h et 12h15
Départ pour une réservation Matin avec repas	Entre 14h et 14h15
Départ pour une réservation Journée	Entre 17h et 18h30

### Modalités de réservations

- **ALAE 7h30/12h** : Réservation obligatoire. Modifications et annulations possibles via l'espace citoyens ou par mail jusqu'au dimanche soir minuit qui précède
- **ALAE 7h30/14h** : Réservation obligatoire. Modifications et annulations possibles via l'espace citoyens ou par mail jusqu'au dimanche soir minuit qui précède
- **ALAE 7h30/18h30** : Réservation obligatoire. Modifications et annulations possibles via l'espace citoyens ou par mail jusqu'au dimanche soir minuit qui précède

***Pour tous ces temps d'accueil, l'annulation de la tarification pourra se faire uniquement en cas de maladie de l'enfant ET avec production d'un certificat médical, dans les 48 heures qui suivent l'absence de l'enfant (et non à son retour). Le certificat doit être transmis au Pôle des politiques sociales et éducatives. Passé le délai de 48 heures, la tarification est appliquée même avec fourniture du certificat.***

Toute présence « forcée » du fait de l'absence de réservation préalable, sera facturée au cout réel de la journée (cf. paragraphe «TARIFICATION- MOTIFS D'ABSENCE »)

## IX. JOURNEE TYPE VACANCES SCOLAIRES

### PETITES VACANCES

<b>7h30 à 18h30</b>
ALSH <b>Réservation obligatoire</b>

### ACCUEIL POSSIBLE

<b>7h30 à 14h</b>
ALSH Matin + repas <b>Réservation obligatoire</b>

OU

<b>7h30 à 18h30</b>
ALSH Journée <b>Réservation obligatoire</b>

### HORAIRES POSSIBLES D'ARRIVEE/DEPART

<b>Arrivée le matin</b>	<b>Entre 7h30 et 9h</b>
<b>Départ pour une réservation ALSH Matin + repas</b>	<b>Entre 14h et 14h15</b>
<b>Départ pour une réservation ALSH Journée</b>	<b>Entre 17h et 18h30</b>

### VACANCES JUILLET ET AOUT

<b>8h à 18h</b>
ALSH <b>Réservation obligatoire</b>

### ACCUEIL POSSIBLE

<b>8h à 14h</b>
ALSH Matin + repas <b>Réservation obligatoire</b>

OU

<b>8h à 18h</b>
ALSH Journée <b>Réservation obligatoire</b>

### HORAIRES POSSIBLES D'ARRIVEE/DEPART

<b>Arrivée le matin</b>	<b>Entre 8h et 9h30</b>
<b>Départ pour une réservation ALSH Matin + repas</b>	<b>Entre 14h et 14h15</b>
<b>Départ pour une réservation ALSH Journée</b>	<b>Entre 16h30 et 18h</b>

## **L'accueil des vacances s'effectue de la façon suivante, dans la limite des places disponibles :**

- Les enfants scolarisés en maternelle sont accueillis à l'ALSH Monges maternel (enfants résidents et/ou scolarisés à Cornebarrieu)
- Les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis à l'ALSH Monges élémentaire (enfants résidents et/ou scolarisés à Cornebarrieu)

## **Modalités de réservations**

- **Réservation obligatoire** pour un accueil au centre de loisirs
- **Les sorties proposées** : l'enfant doit être inscrit l'équivalent de deux journées complètes sur la semaine pour pouvoir participer à une sortie. Aucune inscription à une sortie ne sera prise en compte si l'enfant n'est pas inscrit auparavant au centre de loisirs pour la journée concernée.
- **Les séjours proposés** : L'enfant peut y participer sans réservation au centre de loisirs. Il doit s'inscrire au séjour. L'annulation est possible jusqu'à la date limite d'inscription au séjour. Après cette date, aucune annulation ne sera acceptée. La tarification sera appliquée que l'enfant participe au séjour ou pas.
- **Les sorties ou activités proposées** : Certaines concernent l'ensemble des enfants présents le jour J (ex : spectacle sur le centre), d'autres se font sur inscription avec un nombre limité de places. Ces inscriptions se font au centre de loisirs. Le tarif des sorties et activités est inclus dans le tarif d'accueil demi-journée/journée au centre de loisirs. Cependant, la Commune se réserve le droit de tarifier exceptionnellement une sortie (tarification modulée)

## **Calendrier de réservations pour les vacances scolaires 2023/2024**

<b>PERIODE</b>	<b>DATES DES VACANCES</b>	<b>DATE D'OUVERTURE DES RESERVATIONS</b>	<b>DATE LIMITE DE RESERVATION</b>
Vacances d'automne	21/10/2023 au 06/11/2023	lundi 04/09/2023	dimanche 08/10/2023
Vacances de fin d'année	23/12/2023 au 08/01/2024	lundi 06/11/2023	dimanche 10/12/2023
Vacances d'hiver	10/02/2024 au 26/02/2024	lundi 08/01/2024	dimanche 28/01/2024
Vacances de printemps	06/04/2024 au 22/04/2024	lundi 26/02/2024	dimanche 24/03/2024
Vacances d'été	06/07/2024	lundi 22/04/2024	dimanche 23/06/2024*
			dimanche 30/06/2024**

\*date limite de réservation pour le mois de juillet 2024 / \*\*date limite de réservation pour août 2024

***Pour tous ces temps d'accueil, l'annulation de la tarification pourra se faire uniquement en cas de maladie de l'enfant ET avec production d'un certificat médical, dans les 48 heures qui suivent l'absence de l'enfant (et non à son retour). Le certificat doit être transmis au Pôle des politiques sociales et éducatives. Passé le délai de 48 heures, la tarification est appliquée même avec fourniture du certificat.***

**Toute présence « forcée » du fait de l'absence de réservation préalable, sera facturée au cout réel de la journée (cf. paragraphe «TARIFICATION – MOTIFS D'ABSENCE »)**



## X. ESPACE CITOYENS

L'espace citoyens permet d'accéder à l'ensemble des démarches et publications fournies par le service (actualités, réservations, paiement en ligne...)

Il est accessible à l'adresse suivante : <https://www.espacecitoyens.net/cornebarrieu>.

- **Pour chaque période de vacances**, une plaquette informative (activités) est disponible via l'espace citoyens. Elle comprend toutes les informations relatives aux activités du centre de loisirs pendant la période concernée ainsi que la tarification (ou non) qui en découle.
- **Modifications, annulations des réservations** : Elles sont possibles uniquement via l'espace citoyens dans les délais notifiés dans le présent règlement et diverses communications (mail, site internet...). Aucune modification, annulation ne sera prise en compte passés ces délais.

## XI. TARIFICATION-MOTIFS D'ABSENCE

Toutes les activités (alae matin, restauration, alae soir, mercredi midi et après-midi, mercredi Ambrits, vacances) font l'objet d'une tarification. La tarification appliquée est modulée, à variation linéaire et prend en compte le Quotient Familial (QF) de la famille, dans la limite d'un QF minimum de 400, intermédiaire de 1500 et d'une QF maximum de 3000.

QF inférieur ou égal à 400, le tarif plancher s'applique (cf. tableau)

QF entre 400 et 1500 : la tarification est modulée et linéaire en fonction du QF de la famille

QF à 1500 : le tarif intermédiaire s'applique (cf. tableau)

QF Entre 1500 et 3000 : la tarification est modulée et linéaire en fonction du QF de la famille

QF supérieur ou égal à 3000, le tarif plafond s'applique (cf. tableau)

ALAE et Restauration	Restauration scolaire		Autres ALAE (matin et soir)	Tarification après 18h30
	Repas	ALAE méridien		
<b>QF ≤ 400</b>	0,36€/repas	0,06€/jour	0,29€/jour	0,29€/ 1/4 d'heure
<b>QF 1500</b>	2,45€/repas	0,28€/jour	0,95€/jour	0,95€/ 1/4 d'heure
<b>QF ≥ 3000</b>	4,10€/ repas	0,45€/jour	1,49€/jour	1,49€/ 1/4 d'heure
<b>Tarif majoré</b> quel que soit le QF	5,68€/repas	/	/	/

Mercredi Saint Exupery et Monges	ALAE (11h/12h)	Restauration (repas + ALAE méridien)	Repas et après midi	Tarification après 18h30
<b>QF ≤ 400</b>	0,23€/jour	0,42€/jour	3,86€/jour	0,71€/ 1/4 d'heure
<b>QF 1500</b>	0,76€/jour	2,73€/jour	8,99€/jour	1,68€/ 1/4 d'heure
<b>QF ≥ 3000</b>	1,19€/jour	4,55€/jour	13,60€/jour	2,54€/ 1/4 d'heure
<b>Tarif majoré</b> quel que soit le QF	/	10€/jour	33€/jour	2,54€/ 1/4 d'heure

Mercredi ALAE Ambrits	Tarif Matin (matin sans repas)	Tarif 1/2 Journée (matin + repas)	Tarif Journée (Journée + repas)	Tarification après 18h30
<b>QF ≤ 400</b>	1,72€/jour	2,14€/jour	5,58€/jour	0,83€/ 1/4 d'heure
<b>QF 1500</b>	3,13€/jour	5,86€/jour	12,12€/jour	1,72€/ 1/4 d'heure
<b>QF ≥ 3000</b>	4,53€/jour	9,08€/jour	18,13€/jour	2,54€/ 1/4 d'heure
<b>Tarif majoré</b> quel que soit le QF	33€/jour		45€/jour	

<b>Vancances scolaires</b>	<b>Tarif 1/2 Journée</b> (matin + repas)	<b>Tarif Journée</b> (Journée + repas)	<b>Tarification après 18h30</b>
<b>QF ≤ 400</b>	3,86€/jour	7,38€/jour	0,83€/ 1/4 d'heure
<b>QF 1500</b>	8,99€/jour	15,14€/jour	1,72€/ 1/4 d'heure
<b>QF ≥ 3000</b>	13,60€/jour	22,44€/jour	2,54€/ 1/4 d'heure
<b>Tarif majoré</b> quel que soit le QF	33€/jour	45€/jour	/
<b>Tarif forfaitaire*</b> quel que soit le QF	13,60€/jour	22,44€/jour	2,54€/ 1/4 d'heure
<b>Tarif extérieur</b> quel que soit le QF	15,13€/jour	26,59€/jour	2,97€/ 1/4 d'heure

\*tarification applicable aux contribuables de la Commune dont les enfants ne sont pas scolarisés à Cornebarrieu et ne résidant pas sur la Commune, tels que les commerçants ou entrepreneurs individuels, sous réserve de production d'un extrait du registre des métiers et d'un extrait du Kbis de leur société portant mention de leur nom ou tout avis d'imposition comportant la précision de leur lieu d'activité ou de leur lieu d'imposition.

## Absences

- **En cas d'absence de l'enfant, connue à l'avance par la famille**, il appartient à celle-ci de procéder à l'annulation des réservations, dans les délais (cf. Modalités de réservations des différents temps d'accueil)
- **En cas d'annulation hors délais**, la tarification est appliquée même si l'enfant n'est pas présent.
- **L'annulation de la tarification pourra se faire uniquement** en cas de maladie de l'enfant ET avec production d'un certificat médical, dans les **48 heures** qui suivent l'absence de l'enfant (et non à son retour). Le certificat doit être transmis au Pôle des politiques sociales et éducatives. Passé le délai de **48 heures**, la tarification est appliquée même avec fourniture du certificat.

Le centre de loisirs se réserve le droit d'annuler une activité, sortie ou séjour pour toutes raisons qui peuvent nuire à la sécurité des enfants (intempéries, plan vigipirate ...) ou par manque d'inscrits. Les familles seront informées par le responsable de la structure.

## Maladie/Accidents survenant durant le temps d'accueil de l'enfant

- **Blessure sans gravité** : Les soins sont apportés par l'équipe d'animation avec la trousse de secours dont le contenu est conforme à la réglementation en vigueur. Tout soin prodigué est consigné dans un registre pharmacie prévu à cet effet. La famille pourra être contactée pour venir chercher l'enfant. Ceci étant laissé à l'appréciation du responsable de la structure.
- **Maladie** : Les parents sont appelés pour venir chercher l'enfant sur le site de l'activité
- **Accident grave** : Les secours et les parents sont immédiatement appelés. Le dossier d'inscription ainsi que la fiche sanitaire sont remis aux secours.

### ATTENTION

Il est indispensable que la famille renseigne, dans son intégralité et avec précision, les éléments concernant la santé de son enfant sur la fiche sanitaire remise avec le dossier d'inscription et lors de la mise à jour annuelle.

## Conditions sanitaires

- **Avant admission**, l'enfant aura reçu les vaccins obligatoires. Dans le cas contraire, un certificat médical de contre-indications à la vaccination devra être fourni.
- **Si l'enfant présente des allergies, une situation de handicap, une affection chronique ou tout problème de santé** nécessitant un traitement ou une attention particulière, un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place sur les temps péri et extrascolaires. Ceci afin d'assurer l'accueil de l'enfant en sécurité.

## XII. REGLES DE VIE

- **Tout objet dangereux** ou pouvant présenter une menace pour autrui est interdit pour des raisons de sécurité
- **Une attitude respectueuse** les uns envers les autres est exigée, ainsi qu'avec le matériel mis à disposition
- **Tout propos discriminatoire** (raciste, sexiste, homophobe...), les violences physiques et verbales, sont interdits.
- **Les jouets personnels**, les matériels de sport de glisse (trottinettes, vélos...) ou autre sports (ballons, balles...) ne pourront pas être utilisés dans le cadre de l'ALAE/ALSH sauf activité prévue et encadrée à cet effet.
- Dans un souci de sécurité, **les chewing-gums et bonbons** ne sont pas autorisés sur les temps ALAE/ALSH.
- **Le respect du présent règlement** est indispensable (délais de réservation, horaires d'arrivée et de départ, paiement des factures...)

**En cas de non-respect de ces règles, l'organisateur se réserve le droit de sanctionner par une exclusion temporaire ou définitive**

## XIII. CENTRE DE COORDINATION DES LOISIRS (CCL)

Le CCL est un service proposé aux familles et exceptionnellement par la commune de Cornebarrieu dans le cadre du centre de loisirs mercredi de Cornebarrieu.

Il s'agit d'accompagner les enfants inscrits aux activités sportives et culturelles des associations ou des services de la Commune, le mercredi après-midi. Les animateurs du centre accompagnent les enfants inscrits au CCL. Les enfants sont alors accueillis à l'ALAE Saint Exupéry, quel que soit le lieu de scolarisation habituel.

**Ce service fait l'objet d'une tarification – adhésion annuelle de 15€ - et est accessible aux enfants de la moyenne section de maternelle au CM2. Elle débute le 3<sup>ème</sup> mercredi qui suit la rentrée, soit pour 2023, le mercredi 20 septembre 2023.** (cf. bulletin d'inscription joint)

Chaque enfant peut être accompagné à **2 activités au maximum** dans l'après-midi : le solfège et l'instrument comptant pour une seule activité. Les activités doivent être espacées de 30 mn chacune

Le nombre total d'enfants inscrits au CCL pour une année est limitée à 180 maximum afin d'assurer une prise en charge dans le respect de la sécurité de tous.

Les familles intéressées, doivent compléter l'imprimé qui sera remis à la rentrée et/ou au forum des associations, le faire signer par le responsable de l'association concernée et le retourner au directeur du centre de loisirs avant tout démarrage du CCL. **Le formulaire doit être transmis UNIQUEMENT à Cornemuse. Une boîte à lettres est mise à disposition. Seuls les formulaires transmis selon ces modalités seront enregistrés.**

**Le formulaire doit être transmis au plus tard, le 2eme mardi qui précède le mercredi d'accueil, soit 10 jours avant le début de la prise en charge CCL par les équipes.**

**Les inscriptions au CCL sont ouvertes uniquement jusqu'au vendredi 17 novembre 2023 pour l'année 2023/2024.** Passée cette date, aucune inscription ne sera prise, sauf pour les familles qui emménagent à Cornebarrieu après le 17 novembre 2023.

**Tout enfant accompagné** dans le cadre du CCL à une activité sportive et culturelle par les animateurs **entre 13h30 et 18h** est inscrit et accueilli dans les locaux de l'école Saint Exupéry. Les parents récupèrent les enfants à l'école Saint Exupéry uniquement.

Si l'activité commence ou se termine **après 18h**, les parents devront récupérer l'enfant directement sur le lieu d'activité.

A noter qu'il n'y a pas de sieste organisée au CCL

**La désinscription du CCL est définitive.** Toutes les réservations au CCL effectuées par les parents pour les mercredis seront annulées. Une inscription au centre de loisirs « classique » pour l'enfant concerné sera ouverte et accessible pour la famille sur l'espace citoyens. Ceci afin de permettre l'accès à un mode d'accueil pour le mercredi après-midi. La famille devra effectuer les réservations selon les modalités habituelles.

**En cas d'absences répétées et consécutives** (non réservations pendant 4 semaines consécutives) l'inscription annuelle sera annulée sans remboursement de l'adhésion.

**L'adhésion annuelle reste facturée** en cas de désinscription au CCL, quelle que soit la date de désinscription.

## **XIV. FACTURATION**

**Une facture mensuelle** est établie, disponible et téléchargeable sur l'espace citoyens. Aucun envoi postal, ni par mail ne sera effectué.

**Elle peut être réglée** via l'espace citoyens, ou en régie à la mairie Annexe Joseph Donat au 2 avenue de Versailles. Les règlements par chèque vacances ANCV et CESU en fonction des activités sont également acceptés en régie. (voir conditions en régie).

**Les familles bénéficiant d'une aide** « vacances loisirs » (CVL) doivent transmettre le justificatif délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au pôle des politiques sociales et éducatives afin de bénéficier de la tarification minorée.

La Commune se réserve le droit de refuser une inscription à une activité si les factures ne sont pas acquittées.

## **XV. AUTRES MODALITES**

Des modifications pourront être apportées au présent règlement si besoin et si les nécessités de service le justifient.

# BULLETIN D'INSCRIPTION CCL (CENTRE DE COORDINATION DES LOISIRS) ANNEE 2023/2024



Le CCL est un service proposé aux familles et exceptionnellement par la commune de Cornebarrieu dans le cadre du centre de loisirs mercredi de Cornebarrieu.

Il s'agit d'accompagner les enfants inscrits aux activités sportives et culturelles des associations ou des services de la Commune, le mercredi après-midi. Les animateurs du centre accompagnent les enfants inscrits au CCL. Les enfants sont alors accueillis à l'ALAE Saint Exupéry, quel que soit le lieu de scolarisation habituel.

**Ce service fait l'objet d'une tarification – adhésion annuelle de 15€ - et est accessible aux enfants de la moyenne section de maternelle au CM2. Elle débute le 3<sup>ème</sup> mercredi qui suit la rentrée, soit pour 2023, le mercredi 20 septembre 2023. (cf. bulletin d'inscription joint)**

Chaque enfant peut être accompagné à **2 activités au maximum** dans l'après-midi : le solfège et l'instrument comptant pour une seule activité.

Les activités doivent être espacées de 30 mn chacune

Les familles intéressées, doivent compléter l'imprimé qui sera remis à la rentrée et/ou au forum des associations, le faire signer par le responsable de l'association concernée et le retourner au directeur du centre de loisirs avant tout démarrage du CCL. **Le formulaire doit être transmis UNIQUEMENT à Cornemuse. Une boîte à lettres est mise à disposition. Il doit être transmis au plus tard, le 2<sup>ème</sup> mardi qui précède le mercredi d'accueil, soit 10 jours avant le début de la prise en charge CCL par les équipes.**

**Seuls les formulaires transmis selon ces modalités seront enregistrés.**

**Les inscriptions au CCL sont ouvertes uniquement jusqu'au vendredi 17 novembre 2023 pour l'année 2023/2024.** Passée cette date, aucune inscription ne sera prise, sauf pour les familles qui emménagent à Cornebarrieu après le 17 novembre 2023.

A noter qu'il n'y a pas de sieste organisée au CCL

**Tout enfant accompagné** par le CCL à une activité sportive et culturelle par les animateurs, **entre 13h30 et 18h**, est inscrit et accueilli dans les locaux de l'école Saint Exupéry et devra être récupéré par les parents à l'école Saint Exupéry uniquement.

Si l'activité commence ou se termine **après 18h**, les parents devront récupérer l'enfant directement sur le lieu d'activité.





# INSCRIPTION CCL (CENTRE DE COORDINATION DES LOISIRS) ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

CORNEBARRIEU

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Ecole : .....

Activité	Information (nom du professeur, entraîneur et catégorie)	Heure de début	Heure de fin	Nom du signataire, signature et cachet de l'association

Le formulaire doit être transmis **UNIQUEMENT** à Cornemuse. Une boîte à lettre est mise à disposition. Il doit être transmis au plus tard le 2eme mardi qui précède le mercredi d'accueil soit 10 jours avant le début de prise en charge CCL.

**Seuls les formulaires transmis selon ces modalités seront enregistrés**

Nous soussignés Mme/M. ....déclarons avoir pris connaissance du règlement spécifique du CCL de Cornemuse et nous engageons à respecter les conditions de ce service.

Signature des Parents